



Plan de services en français

2025–2026

Ministère de la Justice

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2025

Plan de services en français

Ministère de la Justice

Avril 2025

ISBN : 978-1-77448-742-6

Plan de services en français 2025-2026

Ministère de la Justice

This document is also available in English under the title of “French-language Services Plan 2025-2026.”

Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français 2025-2026 du ministère de la Justice de la N.-É. Élaboré en collaboration avec l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques, ce plan traduit notre engagement à améliorer l'accès à la justice pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Forts des progrès réalisés, nous continuons de renforcer les services en français par la formation, l'élaboration de politiques et l'accès aux ressources juridiques. Nous poursuivons la traduction de documents juridiques importants, offrons au personnel davantage de cours de français et améliorons la prestation de services pour la justice familiale et pénale. Nous approfondissons également notre engagement auprès des partenaires du système judiciaire et de la magistrature pour assurer l'intégration durable des services en français à nos activités.

Ces efforts sont possibles grâce à la collaboration au sein du personnel et du gouvernement ainsi qu'avec nos partenaires communautaires et judiciaires. Nous sommes reconnaissants du soutien du gouvernement fédéral, qui nous permet d'élargir l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Plus important encore, ce travail ne serait pas possible sans le dévouement des personnes qui concrétisent ces engagements au quotidien.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui contribuent à cet important travail. Leurs efforts sont essentiels pour que le système judiciaire de la Nouvelle-Écosse soit accessible, inclusif et adapté aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Jennifer Glennie, c. r.

Sous-ministre, ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse

Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. Nous croyons que les gens de la Nouvelle-Écosse doivent avoir accès, en français, à des services gouvernementaux de qualité, et le présent plan témoigne de notre engagement à faire en sorte que nos programmes, politiques et services répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d'autres institutions publiques désignées dans tout le gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l'entremise du Comité de coordination des services en français et l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNÉ). Nous attachons une grande importance à ce type de partenariat, car il nous permet de continuer à bien comprendre les besoins propres à la communauté acadienne et francophone de la province.

Nous invitons les gens de la Nouvelle-Écosse à demander au gouvernement des services en français. Nous invitons également les membres de la communauté acadienne et francophone à s'exprimer en participant aux agences, conseils et commissions qui sont régulièrement annoncés par le Bureau du Conseil exécutif. À mesure que nous continuons de maintenir et d'améliorer nos services en français, nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur nos progrès ainsi que de vos commentaires et questions en communiquant avec la coordonnatrice des services en français de l'Office. Pour déposer une plainte officielle concernant les services en français, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

Coordonnatrice des services en français

Stéphanie Lo, tél. : 902-229-0861

Courriel : stephanie.lo@novascotia.ca

Services offerts en français

Le ministère de la Justice offre divers programmes et services en français, notamment :

- Audiences dans les tribunaux, conformément au *Code criminel*
- Service d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles
- Service d'interprétation simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles
- Traduction de documents imprimés en français, selon les recommandations des divisions
- Participation du personnel à la campagne *Bonjour!*
- Site www.nsfamilylaw.ca/fr en anglais et en français
- Traitement en français des demandes de divorce non contestées
- Programme d'information pour les parents (PIP) en anglais et en français, en ligne
- Modules d'admission en ligne (pour les questions liées au droit de la famille) dans les deux langues officielles
- Employés bilingues dans les bureaux de l'administration des centres de justice dans certaines localités
- Rapports présentenciels en français
- Les documents téléversés sur la page Web des services correctionnels sont traduits en français, et du matériel promotionnel bilingue est créé en fonction des besoins.
- Programmes éducatifs en français en milieu correctionnel, sur demande
- Supervision des détenus en français, sur demande

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse appuie les services en français :

- en donnant dans son site Web des informations dans les deux langues officielles;
- en offrant gratuitement et immédiatement, et ce, 24 heures sur 24, un service de consultation téléphonique avec un avocat de service qui donne des conseils juridiques en anglais ou en français aux personnes qui sont en état d'arrestation ou qui sont détenues;
- en retenant au besoin les services d'un avocat qui parle français pour représenter un accusé.

Le Service des poursuites publiques offre les services et programmes en français suivants :

- Avocats de la Couronne francophones
- Communications orales et écrites en français avec divers organismes (particulièrement les services de police) et le public (accusés, témoins et médias)

Communication en français avec le public

Ministère de la Justice

Les Services judiciaires, les Services correctionnels, les Services d'exécution des ordonnances alimentaires et les Services aux victimes sont les divisions du ministère de la Justice qui ont le plus de contacts avec le public. Leurs employés transmettent les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent donner suite à celles-ci dans la même langue. Si aucun employé n'est en mesure de répondre à une demande en français, celle-ci est alors transmise au bureau principal pour être traduite, ou à un autre membre du personnel pouvant répondre aux questions en français.

D'autres divisions ont des employés qui participent au programme Bonjour! et qui répondent à certaines demandes en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

Le logiciel de correction français Antidote installé sur 60 ordinateurs utilisés par le personnel des tribunaux, des juges, des procureurs de la Couronne, des sténographes judiciaires et des agents de probation facilite aussi la correspondance avec nos parties prenantes.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionne indépendamment du ministère de la Justice, ces services sont inclus dans le plan de services en français.

Les points de service de l'Aide juridique qui offrent tous les services sont ceux qui ont le plus de contacts avec le public. Le personnel de l'Aide juridique répond en français à la correspondance reçue dans cette langue. Il transmet les demandes écrites ou verbales en français aux employés qui peuvent donner suite à celles-ci en français. Les documents sont traduits en interne ou par un service de traduction externe. Pour les documents devant être traduits, l'Aide juridique peut communiquer avec la coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice afin d'obtenir une recommandation.

L'Aide juridique continue de tenir compte du nombre de demandes liées aux services en français. L'Aide juridique répond en français aux demandes reçues en français, tant oralement que par écrit, selon les possibilités. Certains employés parlent couramment le français et peuvent répondre aux demandes dans cette langue.

L'Aide juridique participe à la campagne *Bonjour!* pour répondre à certaines demandes en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci est transmise à un membre du personnel qui peut y répondre en français.

L'Aide juridique possède une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent d'offrir des services en français au téléphone à titre d'avocats de service.

L'Aide juridique est inscrite au service d'interprétation Language Line, qui permet aux avocats et au personnel de soutien d'accéder en direct, 24 heures sur 24, par téléphone ou par vidéo, à un interprète français ou français canadien.

Service des poursuites publiques (SPP)

Le Service des poursuites publiques compte des employés qui peuvent répondre aux demandes du public de communiquer en français, et ce, dans ses quatre régions géographiques. Il compte aussi 15 procureurs de la Couronne qui peuvent mener des procès en français. Les obligations en matière de communication en français sont régies par l'article 530.1 du *Code criminel*.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2024-2025

Renforcer les cadres relatifs aux services en français

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- Collaboration avec l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques pour rédiger et publier sur le site Web du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles, avant le 31 mars 2025, le compte rendu sur les services en français pour 2024-2025 et le plan de services en français pour 2025-2026.
- Révision du protocole d'audience en français pour s'assurer qu'il est à jour.
- Traduction du document « Mise à jour de votre plan d'accessibilité », du modèle de plan d'accessibilité ainsi que des ressources connexes, des informations et ressources sur les normes relatives à l'environnement bâti, les recommandations au ministre de la Justice en lien avec une norme d'accessibilité en matière d'emploi, de même que les webinaires sur la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*).
- Les Services juridiques ont aidé l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie à apporter des modifications à la *Loi sur les services en français* (LSF), relativement aux responsabilités du ministre, à l'évolution de la diversité au sein de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse, à l'augmentation du nombre de locuteurs de français, et aux engagements à long terme visant à protéger les droits et la culture de la communauté acadienne et francophone.
- Ces modifications ont été adoptées au cours de la session d'automne 2024 et sont entrées en vigueur avec la sanction royale, à l'exception du paragraphe 10(3) du chapitre 26, sous réserve de proclamation.
- Aucune modification n'a été apportée au *Règlement* de la LSF.

Reports/en cours

- Poursuite du travail de traduction des informations et des ressources relatives aux normes de l'environnement bâti.
- Traduction des documents d'examen public des normes éducatives.
- Revoir chaque année la politique sur la formation en français et ses besoins opérationnels pour s'assurer de répondre aux besoins de formation établis.
- Révision et mise à jour du livret d'assermentation en français.
- Offrir au personnel une formation sur les modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.
 - Module d'information en ligne fournissant une « offre active de services » (en français), avec formation virtuelle correspondante pour le personnel des tribunaux.
 - Élaboration de bonnes pratiques pour l'offre active de services, afin que le personnel du tribunal de la famille puisse fournir des services en français aux clients qui le demandent.
- Continuer d'explorer et de rédiger, en concertation avec la magistrature, des politiques et procédures internes relatives aux modifications apportées à la *Loi sur le divorce* en lien avec les langues officielles.
- Favoriser l'adoption des règles de procédure civile, des formulaires et de l'avis de pratique traduits en français :
 - Examen, par les magistrats, des règles de procédure civile, des formulaires et de l'avis de pratique traduits en français en vue d'une éventuelle adoption par le Comité des règles;
 - Achèvement de la traduction de l'ensemble des règles de procédure civile, formulaires et avis de pratique de la Nouvelle-Écosse.
- Les Divisions continueront d'être représentées au sein du comité sur les services en français du Ministère.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- A contribué au compte rendu sur les services en français pour 2024-2025 et au plan de services en français 2025-2026.

Reports/en cours

- Continuer de participer au travail du comité consultatif sur les services en français du Ministère en participant aux réunions.

Service des poursuites publiques

Reports/en cours

- Continuer d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère.
- Tenir à jour une liste des avocats de la Couronne pouvant mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code criminel*.

Engagement auprès de la communauté acadienne et francophone

Ministère de la Justice

Objectifs réalisés

- Participation à des réunions tenues en français avec l'AJEFNÉ.
 - Financement en partie de l'événement organisé pour le 30^e anniversaire de l'AJEFNÉ, qui a eu lieu le 8 novembre 2024.
- Participation aux réunions du Comité de coordination des services en français avec l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie.
- Participation aux réunions du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
- A fait une présentation sur les fonctions des agents de probation pendant un cours de travail social de l'Université Sainte-Anne.
- Les services correctionnels communautaires ont fait un travail de coordination avec les bureaux de probation du Québec, à plusieurs reprises, pour faciliter les transferts de dossiers à des agents de probation.
- A aidé le Conseil consultatif sur l'accessibilité à offrir une séance de consultation en français sur les recommandations préliminaires relatives à une norme sur les biens et services.
- Planification en cours avec la division des services français du MEDPE pour la participation de la communauté francophone ainsi que des élèves du CSAP et de leurs familles à l'examen public du projet de norme éducative.
- La Direction de l'accessibilité a reçu une demande de renseignements en français et y a donné suite.
- Les Services juridiques ont fourni toute l'année des conseils et un soutien à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- Les Services juridiques ont participé toute l'année à des consultations avec l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie afin de favoriser le dialogue avec la communauté acadienne et francophone.

Reports/en cours

- Poursuivre les rencontres avec l'AJEFNÉ pour avoir des consultations sur les activités liées à la prestation de services en français en matière de justice familiale (droit familial privé).
 - Des réunions d'équipe virtuelles régulières sont prévues avec les membres de l'AJEFNÉ, les Services judiciaires et la magistrature.
- Suivre les demandes de renseignements en français pour les Services aux victimes.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- Traduction et publication du contenu en français sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.
- Le coordonnateur de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse a assisté à l'assemblée générale annuelle 2024 de l'AJEFNÉ et aux activités organisées pour fêter les 30 ans de l'organisation. Ces activités comprenaient une table ronde sur les services en français offerts dans le secteur public; elles ont de plus permis de discuter avec les conférenciers et intervenants et de les consulter.

Reports/en cours

- Maintenir l'adhésion à l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.
- Faire traduire et publier du contenu en français sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.

Service des poursuites publiques**Objectifs réalisés**

- A fourni des cartes professionnelles bilingues à un nouveau procureur de la Couronne.

Reports/en cours

- Maintenir du contenu en français sur le site Web du Service des poursuites publiques.

Créer et offrir des programmes et des services en français

Ministère de la Justice**Objectifs réalisés**

- Pris des dispositions pour faire traduire la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*) afin d'en publier une version non officielle.
 - A passé un contrat avec le Centre de traduction et terminologie juridiques (CTTJ) pour faire de la traduction en 2024-2025.
- A passé un contrat avec le Centre canadien de français juridique (CCFJ) pour offrir au personnel une formation sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille, au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025.
- A terminé les séances annuelles sur la terminologie juridique en français liée au droit de la famille et au droit pénal.
- Séances de français à l'heure du dîner avec les employés de la Division de la famille pour mettre en pratique leurs compétences en français.
- A fourni des services en français au tribunal pénal conformément à l'article 530 du *Code criminel*.
 - A tenu cinq (5) procès et vingt-quatre (24) procédures en français.
 - A fait appel à des interprètes en français dans les tribunaux à 122 reprises, pour un total de 517 heures de services d'interprétation.
- A offert aux employés du ministère de la Justice, de l'Aide juridique et du Service des poursuites publiques diverses formations en français.
 - Vingt (20) employés du ministère de la Justice et deux procureurs de la Couronne du Service des poursuites publiques ont suivi différents cours de français à l'Université Sainte-Anne pendant l'année.
 - Vingt (20) employés du ministère de la Justice et cinq procureurs de la Couronne du Service des poursuites publiques ont suivi une formation sur la terminologie juridique en français offerte par le CCFJ, et certains à plusieurs reprises.
 - Six (6) membres du personnel ont suivi des ateliers en ligne sur la communication juridique en français, en février et en mars 2025; ces ateliers étaient offerts par l'Université Saint-Boniface, au Manitoba.
- A continué d'offrir aux juges provinciaux des formations en français.
 - A parrainé deux juges de la Cour provinciale pour suivre des séances de tutorat en français à l'Université Sainte-Anne :

- 38 heures pour le premier et 37 heures pour le second.
 - A apporté un soutien à cinq (5) juges pour suivre la formation linguistique en contexte juridique Juralingo, à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, au printemps et à l'automne 2024.
- A pourvu cinq (5) postes bilingues dans trois (3) palais de justice.
- A envoyé des offres d'emploi bilingues à des partenaires externes pour pouvoir recruter davantage de candidats bilingues.
- A fourni à quatre palais de justice des fonds pour acheter de l'équipement de vidéoconférence afin d'améliorer les services en français.
- A fait traduire des documents en français.
- Trois clients des services correctionnels communautaires ont été supervisés en français.
- Le programme « Bonjour! » est mis en œuvre dans toutes les divisions.
- Un rapport présentiel en français a été rédigé pour les tribunaux du Québec.
- Le Guide à l'intention des personnes détenues des Services correctionnels a été mis à jour, traduit en français puis publié sur le site Web des Services correctionnels.
- La FAQ du système téléphonique à l'intention des personnes détenues a été mise à jour, traduite en français puis publiée sur le site Web des Services correctionnels.
- Un détenu a demandé des documents pour apprendre le français comme langue seconde. Des lectures de détente ont été proposées.
- Communiqués de presse traduits : Amélioration de l'accessibilité sur les lieux de travail, membres nommés au Comité d'accessibilité à l'information et à la communication, membres nommés au Comité des normes d'accessibilité.
- A fourni en français des affiches pour la Semaine nationale de l'accessibilité ainsi que des activités sur les médias sociaux.
- A fourni en français une formation sur les bases de l'accessibilité, y compris pour la création de vidéos donnant la parole à des francophones handicapés et la traduction de documents de formation.
- A fourni des documents en français pour la Journée internationale des personnes handicapées.

Reports/en cours

- Poursuivre les activités liées à la mise en place du tribunal électronique en français et à son lancement.
- Continuer d'offrir des services bilingues de règlement extrajudiciaire des différends pour les affaires relevant de la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*).
- Continuer de mettre à jour le contenu du site nsfamilylaw.ca/fr dans les deux langues officielles.
- Continuer d'annoncer les services en français liés au tribunal de la famille :
 - Programme d'information pour les parents (PIP) sur les médias sociaux (X, Facebook); rappeler au personnel d'offrir le PIP en français aux clients, y compris les parties prenantes francophones dans les réseaux sociaux;
 - Tribunal électronique en français une fois en service, et poursuite des activités pour faciliter sa prestation.
- Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour le Programme d'information pour les parents.
- Poursuivre la traduction en français de documents sur le droit de la famille.
- Explorer l'amélioration des compétences en français du personnel des services du tribunal de la famille pour répondre aux besoins opérationnels.
- Répondre en français aux demandes de renseignements adressées dans cette langue.
- Continuer d'offrir au public des services et programmes en français à l'aide de plateformes en ligne et virtuelles.
 - Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour le

- Programme d'information pour les parents.
 - Offrir dans les deux langues officielles des modules mis à jour pour l'accueil.
 - Continuer de mettre à jour le contenu du site nsfamilylaw.ca/fr dans les deux langues officielles.
- Rédiger des rapports présenticiels en français, selon les besoins.
- Supervision des détenus en français, sur demande
- Offrir des programmes éducatifs en français en lien avec les services correctionnels, en fonction des besoins.
 - Consigner le nombre de programmes demandés et offerts en français.
- Offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone.
 - Participer au programme *Bonjour!*
 - Veiller à ce que les documents mis sur la page Web des Services correctionnels soient traduits en français et que le matériel promotionnel soit fourni en français.
- Continuer de promouvoir auprès de la communauté acadienne les possibilités d'emploi.
- Poursuivre le recrutement d'avocats francophones afin de fournir des conseils juridiques indépendants aux survivantes adultes d'agressions sexuelles, et identification de conseillers francophones pour le Programme de consultations pour victimes d'actes criminels.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Objectifs réalisés

- A fourni des cartes professionnelles bilingues aux avocats qui offrent des services en français.
- A offert aux employés de l'Aide juridique des formations en français fournies par le gouvernement provincial.

Reports/en cours

- Préciser dans les offres d'emploi que le français constitue un atout.
- Mettre à la disposition des personnes demandant un avocat francophone une telle personne.

Service des poursuites publiques

Objectifs réalisés

- A fait la promotion des cours de français offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes.
 - Cinq (5) procureurs de la Couronne ont suivi une formation sur la terminologie juridique française offerte par le CCFJ.
 - Deux (2) procureurs de la Couronne ont suivi les formations en français offertes par l'Université Sainte-Anne.

Reports/en cours

- Continuer de fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne.
- Fournir aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français – 12 exemplaires pour l'année en cours.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2025-2026

Renforcer les cadres relatifs aux services en français

Buts

Afin de se faire les champions des structures administratives internes en renforçant les cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement et en assurer le soutien, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- à appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- à contribuer au plan et au rapport d'étape annuel du gouvernement provincial sur les services en français;
- à continuer d'élaborer et d'appliquer des politiques et des procédures pour appuyer la prestation de services en français;
- à sensibiliser les employés aux services en français, à appuyer les employés et à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Rédiger et publier, en français et en anglais, sur le site Web du ministère de la Justice, avant le 31 mars 2025, le Plan de services en français 2025-2026 et le compte rendu sur les services en français pour 2024-2025.
- Traduire des documents liés à la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), à des règlements, à des normes, aux organismes du secteur public et au Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
 - Traduire le Plan d'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2025-2028.
- Le *Charte canadienne des droits des victimes* est destinée aux victimes d'actes criminels; ces droits comprennent notamment le droit à l'information et à la participation. Les services aux victimes détermineront et traiteront les problèmes d'accès à la justice pour les victimes ayant besoin de services de traduction et d'interprétation pour pouvoir accéder en temps voulu aux services, procédures et documents nécessaires.
- Fournir des conseils juridiques et des services de rédaction en lien avec les modifications apportées à la *Loi sur les services en français* et à son règlement, selon les besoins.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse :

- Continuer de participer au travail du comité consultatif sur les services en français du Ministère en participant aux réunions.
- Contribuer au compte rendu sur les services en français pour 2024-2025 et au plan de services en français 2025-2026.

Le Service des poursuites publiques :

- continuera d'être représenté au sein du comité sur les services en français du Ministère;
- tiendra à jour une liste des avocats de la Couronne pouvant mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code Canada criminel*.

Consultation de la communauté acadienne et francophone

Buts

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le Service des poursuites publiques s'engagent à :

- soutenir la communauté dans son développement au moyen de consultations, de collaborations et de partenariats;
- consulter la communauté, à communiquer avec elle et à obtenir d'elle des commentaires et des recommandations.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Offrir des possibilités de participer à des consultations sur l'accessibilité en français.
- Apporter un soutien au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) pour l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'accessibilité.
 - Consulter les partenaires francophones pour éclairer la conception des programmes et services de renforcement des capacités.
- Répondre en français aux demandes de renseignements sur le handicap et l'accessibilité qui sont formulées dans cette langue.
- Le personnel donne suite aux demandes de renseignements reçues en français.
- Poursuivre les collaborations avec l'AJEFNÉ.
- Continuer de participer aux réunions du Comité de coordination des services en français avec l'Office des affaires acadiennes et de la Francophonie.
- Continuer de participer aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
- Prendre contact avec des fournisseurs de services communautaires acadiens et francophones afin de fournir des brochures d'information en français sur les programmes et services des Services aux victimes.
- Continuer d'offrir un soutien et des conseils juridiques à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Le coordonnateur de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse maintiendra son adhésion à l'AJEFNÉ.
 - Assister à des activités sociales lorsque cela est possible, ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle.
- Publier du nouveau contenu ou des modifications sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, avec la possibilité de traduire le contenu en français.
 - Veiller à ce que tout le contenu publié en anglais sur le site Web puisse être traduit.

Le Service des poursuites publiques :

- maintiendra des informations en français sur son site Web.

Créer et offrir des programmes et des services en français

Buts

Pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation de services en français au public, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques se sont engagés :

- Offrir des services et des documents d'information qui répondent aux besoins de la communauté acadienne et francophone.
- augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires;
- apporter un soutien à l'apprentissage du français chez les employés;
- mesurer les avantages et l'efficacité des cours de français avec les participants.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Promouvoir les possibilités d'apprentissage du français auprès des membres du personnel, y compris ceux du Service des poursuites publiques et de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.
- Fournir en français davantage de documents, de ressources et de services pour le Programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse, en fonction des besoins régionaux.
 - Consulter les huit (8) organismes de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les bureaux des services correctionnels communautaires, pour déterminer les besoins en français.
 - Déterminer les documents du Programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse (p. ex., ressources, documents de programmes, formulaires, etc.) à traduire en français, et établir des priorités.
- Continuer d'améliorer l'accessibilité aux services en français grâce à la disponibilité et à l'utilisation accrues de la technologie.
- Envoyer des offres d'emploi bilingues à des partenaires externes pour pouvoir recruter davantage de candidats bilingues.
- Pourvoir les postes liés aux services aux tribunaux.
- Rédiger des rapports présenticiels en français.
- Les documents téléversés sur la page Web des services correctionnels sont traduits en français, et du matériel promotionnel bilingue est créé en fonction des besoins.
- Continue de participer au programme *Bonjour!*
- Programmes éducatifs en français en milieu correctionnel, sur demande
- Supervision des détenus en français, sur demande
- Faire traduire en français les documents liés aux normes d'accessibilité.
- Inclure dans les offres d'emploi la mention « le français est un atout », ou une phrase similaire, lorsqu'il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour le poste.
- Fournir en français des ressources sur la sensibilisation aux questions d'accessibilité et le renforcement des capacités en la matière.
 - Fournir des documents en français pour la Journée internationale des personnes handicapées.
 - Offrir en français une formation sur les bases de l'accessibilité.
- Continuer à faire de la traduction des documents destinés au public et aux clients une priorité, notamment : Programme provincial de services aux victimes, Programme de consultations pour victimes d'actes criminels, dédommagements et conseils juridiques indépendants.
 - Les services aux victimes étudient la possibilité de faire traduire certaines lettres destinées aux clients, ainsi que de créer une bibliothèque de ces documents sur les pages SharePoint internes.

- Les services aux victimes continueront de faire traduire des documents et de collaborer avec le comité de gouvernance du JEIN pour améliorer la gestion des dossiers afin de créer des documents en français.
- Mettre à jour le site Web des Services aux victimes afin de fournir en français des brochures, des formulaires et des informations prioritaires.
- Placer, aux comptoirs d'accueil de plusieurs bureaux du ministère de la Justice, un message de bienvenue multilingue.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Mettre un avocat francophone à la disposition des personnes qui le demandent.
 - Indiquer dans les offres d'emploi que le français constitue un atout.
- Continuer d'offrir aux employés de l'Aide juridique la formation en français offerte par le gouvernement.
 - Maintenir la communication avec la coordonnatrice des formations en français, et transmettre en temps voulu les dates et heures auxquelles les formations sont offertes aux employés de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.
- Maintenir l'inscription à Language Line.

Le Service des poursuites publiques :

- fera la promotion des possibilités de suivre les cours de français offerts par le gouvernement provincial et d'autres organismes;
- continuera de fournir une licence du logiciel Antidote aux procureurs bilingues de la Couronne;
- fournira aux procureurs bilingues de la Couronne un exemplaire du *Code criminel* en français.